

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 20 décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 14 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Béatrice HASSENFRAZT, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

Absent excusé et Procuration :

M. Frédéric GIUDICI a donné procuration à M. Mario HEGY

Absent :

M. Vincent ANTOINE

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016
- 2) Validation des statuts de l'Agence Technique Départementale (ex ADHAUR) et Adhésion
- 3) Approbation du rapport annuel sur les ordures ménagères
- 4) Versement d'une subvention exceptionnelle au TELETHON
- 5) Création d'un poste administratif 2^{ème} classe.
- 6) Mise en place de plaques toponymiques et signalétiques bilingues et de panneaux communaux
- 7) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'implantation de l'aire de jeux au groupe scolaire
- 8) Convention de transfert de la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- 9) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
- 10) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- 11) Demandes de subvention scolaire
- 12) Informations
- 13) Divers

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour rendre hommage à Marie-Laure HEGY, Paul HAULER, Jean-Louis KUPFERLE décédés et aux victimes des derniers attentats de Berlin qui ont endeuillé l'Allemagne.

1) Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 20.09.2016

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance du 20.09.2016 est adopté à raison de 9 voix pour, dont 1 par procuration (M. Frédéric GIUDICI) et de 5 voix contre (M. André AMBIEHL, M. Jean-François BINTZ, Béatrice HASSENFRAZT, Frank PETERSCHMITT, Marc WILDY).

Monsieur Jean-François BINTZ déplore l'absence de certaines remarques qu'il a formulées dans le Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 20 septembre dernier.

Concernant le point relatif au lotissement de l'école de cette même séance, Madame Béatrice HASSENFRAZT affirme qu'elle n'aurait pas entendu l'évocation du second lotisseur consulté dans le cadre de la vente des terrains communaux, à savoir TRADIM.

Monsieur le Maire relit l'extrait du procès-verbal en question qui mentionne bien le deuxième lotisseur auquel Madame HASSENFRAZT fait référence. D'autres conseillers municipaux confirment que ce point a été abordé.

Madame Béatrice HASSENFRAZT regrette que son retrait du groupe de relecture des procès-verbaux de Conseil Municipal, au motif que les débats n'étaient pas retranscrits dans leur intégralité, n'ait jamais été signalé.

Monsieur le Maire confirme qu'en effet, les propos relevant d'un intérêt personnel, à visée électorale ou d'ordre diffamatoires ne sont pas retranscrits, car ils n'enrichissent pas le débat.

Il rappelle par ailleurs que la vocation du procès-verbal de Conseil Municipal est d'informer des décisions prises par l'organe délibérant. Il doit être synthétique et compréhensible pour le citoyen.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les mentions qui doivent être portées obligatoirement aux procès-verbaux.

2) Délibération emportant validation des statuts de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR et adhésion à cette agence

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été informée par courrier du 27 juillet 2016 de la transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale (ADT).

Par délibération du 20/09/2016, la convention de conseil et d'assistance proposée par l'ADAUHR, jusqu'à présent gratuite, a été reconduite pour une durée de trois ans. A la même date, un accord de principe concernant l'adhésion de la commune a été donné à la nouvelle agence, afin d'en devenir membres.

Par courrier du 26 octobre 2016, la commune est invitée à valider les statuts de la future ADAUHR – ADT avant le 31 décembre 2016 et confirmer l'adhésion à cette agence selon les conditions fixées aux communes rurales de moins de 1500 habitants et pour lesquelles la cotisation d'adhérents s'élève à 250 € par an.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 7 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015-197, 2016-201 et 2016-204 du conseil d'administration de l'agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (régie personnalisée) ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement du territoire et de l'économie en date du 10 juin 2016 ;

Vu les délibérations de la commission permanente du conseil départemental du Haut-Rhin en date du 1^{er} juillet et du 7 octobre 2016 ;

Au vu de ce qui précède et de la volonté du Conseil municipal de Rustenhart de s'inscrire dans ce projet et de l'évolution de l'ADAUHR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND** acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- **PREND** acte du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- **APPROUVE** le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune, à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;
- **DESIGNE** M. le Maire comme représentant de la commune à l'assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale ;
- **AUTORISE** M. le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

3) Approbation du rapport annuel sur les ordures ménagères

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale titulaire du transfert de compétence en la matière, soumet à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Y figurent obligatoirement les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes « Essor du Rhin » et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Présenté par M. Pascal WALTISPERGER, ce rapport n'a soulevé aucune objection de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté de Communes Essor du Rhin de Fessenheim.

4) Versement d'une subvention exceptionnelle au TELETHON

Monsieur le Maire indique que le bénéfice net de l'ouverture annuelle du bistrot communal en date du 09/09/2016 s'élève à 1318,51 € et propose de reverser cette somme au profit du TELETHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement de la somme de 1318,51 € au profit du TELETHON, correspondant au bénéfice net de l'ouverture annuelle du bistrot communal.
- **DIT QUE** ce crédit est inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2016.

5) Poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet

En vue du remplacement de Mme Oriana KUHN, occupant le poste d'adjoint administratif territorial stagiaire de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}, jusqu'au 01/01/2017, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'au terme du 1^o de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel, suite au départ de l'agent précité pour cause de mutation et compte tenu du contexte économique, devant réduire les frais de fonctionnement, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à recruter un agent contractuel à temps non complet à raison de 12 h par semaine, pour exercer la fonction d'agent d'accueil, dans les conditions fixées par le 1^o de l'article 3 précité.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment le 1^o de l'article 3 ;
Vu le budget communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter, un agent à temps non complet à raison de 12 h par semaine, sur un poste correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, conformément au 1^o de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **PREVOIT** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1^o de l'article 3 précité s'effectuera par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321 ;
- **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer l'arrêté d'engagement ;
- **PREVOIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2017 ;
- **AUTORISE** également M. le Maire à solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet 12/35^{ème}.

6) **Mise en place de plaques toponymiques et signalétiques bilingues et de panneaux communaux**

M. Jérôme HEGY expose les conditions pour la mise en place de panneaux communaux bilingues.

Pour multiplier les initiatives en faveur de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine linguistique régional, contribuer également à l'affirmation de la spécificité alsacienne dans l'espace public et surtout maintenir la mémoire des lieux, la Région Grand Est - Alsace - apporte son soutien à la mise en place de plaques toponymiques et signalétiques bilingues et de panneaux communaux.

Le montant de l'aide régionale, pour les communes de moins de 2 000 habitants s'élève à 70 % du coût, hors taxes, des travaux et cela quel que soit le potentiel financier des communes concernées, dans la limite d'un soutien financier régionale plafonné à un montant, hors taxes, de 5 000 €.

Pour cela, M. Jérôme HEGY informe le conseil municipal qu'il a sollicité les entreprises MSR et Est Signalisation pour l'établissement de devis, pour la réalisation de panneaux bilingues, afin de compléter ceux existants en entrée d'agglomération et d'en créer pour le hameau du Rheinfelderhof, ainsi que pour l'école.

M. le Maire propose de procéder à une demande de soutien financier auprès de la Région Grand Est – Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de mise en place de panneaux communaux, de signalétiques bilingues.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis retenu.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toute aide ou subvention utile à la réalisation de ce projet.
- **A SIGNER** tout acte ou document afférent à ce dossier.

7) **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – implantation d'une aire de jeux au groupe scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une aire de jeux sera implantée dans la cour du groupe scolaire au printemps 2017.

Afin de mettre en action cette implantation, il convient de procéder à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de la Sénatrice, Madame Patricia SCHILLINGER.

Le montant de la subvention exceptionnelle souhaitée est laissé à l'appréciation du Ministère de l'Intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

8) Convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisation en matière d’urbanisme et des certificats d’urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

M. Jérôme HEGY présente aux membres du conseil, la convention à mettre en place pour le transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisation en matière d’urbanisme et des certificats d’urbanisme entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

VU l’article L. 422-1 du Code de l’urbanisme aux termes duquel le Maire est l’autorité compétente pour délivrer les autorisations d’urbanisme au nom de la commune.

VU les articles R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l’urbanisme permettant au Maire de charger un syndicat mixte d’instruire sous son autorité les demandes d’autorisation en matière d’urbanisme.

VU les statuts du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et plus particulièrement son article 2.

VU l’offre du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre ou en dehors et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d’instruction des autorisations d’urbanisme (permis de construire, d’aménager et de démolir, déclarations préalables), des certificats d’urbanisme et les Déclarations des Éléments Nécessaires au Calcul des Impôts (DENCI).

CONSIDERANT que l’instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de Rustenhart est assurée par la Direction Départementale des Territoires.

CONSIDERANT que la loi ALUR entraîne un désengagement de l’Etat dans son soutien technique aux collectivités territoriales en matière d’urbanisme.

CONSIDERANT que la loi ALUR incite les collectivités territoriales à mutualiser la mission d’instruction des autorisations du droit des sols à l’échelon intercommunal.

CONSIDERANT que, par les délibérations du 10 décembre 2014 et du 01 mars 2016, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a décidé de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre ou en dehors et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d’instruction des autorisations d’urbanisme (permis de construire, d’aménager et de démolir, déclarations préalables), des certificats d’urbanisme et les Déclarations des Éléments Nécessaires au Calcul des Impôts (DENCI).

CONSIDERANT que la Commune de Rustenhart souhaite confier l’instruction des autorisations d’urbanisme et des certificats d’urbanisme au Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

CONSIDERANT que la Commune de Rustenhart et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ont élaboré un projet de convention prévoyant le transfert de cette mission au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017.

CONSIDERANT que la Commune de Rustenhart ne transfère que la mission d’instruction au syndicat, le Maire étant seul compétent pour délivrer les autorisations d’urbanisme qui relèvent de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables), des certificats d'urbanisme et les Déclarations des Éléments Nécessaires au Calcul des Impôts (DENCI) entre la Commune de Rustenhart et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

9) **Renouvellement des membres de l'Association Foncière**

Par arrêté préfectoral du 4 juin 2004, pour une durée de six ans, le bureau de l'association foncière doit être renouvelé.

En vue du renouvellement des membres du bureau et conformément à l'article R133-3 du Code Rural, la Chambre d'Agriculture a désigné, par courrier du 20.12.2016 les exploitants agricoles qu'elle souhaite intégrer dans le bureau. Il s'agit de :

Titulaires :	Suppléants :
JECKER Armand	BALLAST Denis
SCHMITT Jean-Claude	PETERSCHMITT Frank
PETERSCHMITT Didier	

Il appartient également à la commune de désigner les propriétaires fonciers à raison de 3 titulaires et 2 suppléants, le Maire étant membre de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les personnes suivantes pour constituer le bureau de l'Association Foncière.

Titulaires	Suppléants	Membres de droit
AMBIEHL Jean	AMBIEHL André	M. le Maire
BERNET François	BALLAST Denis	Délégué de la DDT
HEGY Jacques	PETERSCHMITT Frank	
JECKER Armand		
PETERSCHMITT Didier		

10) **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor**

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 prévoit la possibilité pour les communes d'allouer une indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes.

Vu la délibération en date du 29 septembre 2014, attribuant une indemnité de conseil à Mme Veillard, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de Neuf-Brisach, pour la durée du mandat,

Après délibération, le Conseil Municipal, à raison de 12 voix pour, dont 1 par procuration (M. Frédéric GIUDICI) et de 2 absentions (Mme Roxane BERNARD, Mme Doris SCHNEIDER),

- **APPROUVE** l'attribution de principe d'une indemnité de conseil à Mme Veillard pour 2016.

11) Demande de subvention scolaire

Monsieur Mario HEGY présente au Conseil Municipal des demandes de subventions pour des voyages scolaires émanant du Collège Episcopal de Zillisheim et du collège Saint Joseph de Rouffach.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à raison de 7 voix pour, dont 1 par procuration (M. Frédéric GIUDICI), de 6 voix contre (Mme Roxane BERNARD, M. Jean-François BINTZ, Mme Béatrice HASSENFRTZ, Mme Sandra HAZEMANN, Mme Doris SCHNEIDER, M. Pascal WALTISPERGER) et une abstention (M. Frank PETERSCHMITT).

➤ DECIDE :

- d'accéder aux demandes de subventions susvisées,
- de fixer le montant de la subvention allouée à 6 € par jour et par enfant,

sous réserve que cette subvention soit attribuée directement à la famille concernée.

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2016.

➤ **EMET** le souhait de modifier les conditions d'attributions de subventions scolaires pour 2017.

12) Informations**12.1 Urbanisme**

- **DIA**

DATE DE DEPOT	LIEU
23/09/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 71 Superficie : 517 m ²
23/09/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 70 Superficie : 500 m ²
03/10/2016	1, rue des Violettes – Section 5 n° 61/10 Superficie : 1104 m ²
06/10/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 72/18 Superficie : 660 m ²
06/10/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 72/18 Superficie : 660 m ²
27/10/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 69/18 Superficie : 500 m ²
27/10/2016	Rheinfelderhof – Section 36 n° 69/18 Superficie : 500 m ²

- **Certificat d'Urbanisme**

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
03/10/2016	Me Jean-Jacques JEHL 9 Croisée des Lys BP 60094 68303 SAINT LOUIS CEDEX	1, rue des Violettes – Section 5 n°61 Certificat d'urbanisme d'information : Vente (DIA)
06/10/2016	Me Fabienne GROSS-GAESSLER 53 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	Rheinfelderhofweg Certificat d'urbanisme opérationnel : Construction d'une maison d'habitation d'environ 120 m ²
27/10/2016	Me Fabienne GROSS-GAESSLER 53 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	Rheinfelderhofweg Certificat d'urbanisme opérationnel : Construction d'une maison d'habitation d'environ 120 m ²
10/11/2016	Me Sandrine GLATZ 20 avenue Méquillet 68340 RIQUEWIHR	2, rue Principale Certificat d'urbanisme d'information

- **Déclaration Préalable**

Date de dépôt	Pétitionnaire	Lieu et Objet	Observations
21/09/2016	M. Laurent TUGLER 12A rue des Violettes 68740 Rustenhart	12A rue des Violettes Construction d'une piscine creusée	Arrêté le 30/09/2016
29/11/2016	M. Laurent GIRARDIN 2, rue des Boutons d'Or 68740 Rustenhart	2, rue des Boutons d'Or Création d'un abri de jardin	
01/12/2016	M. Sébastien AOUNI 17, rue des Bleuets 68740 Rustenhart	17, rue des Bleuets Création d'un abri de jardin	

- **Permis de Construire**

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET	Observations
29/09/2016	M. Philippe KRAFFT 11, rue des Muguets 68740 RUSTENHART	11, rue des Muguets Construction d'un garage	
02/11/2016	M. Lucien BENZ 88, Grand Rue 68890 REGUISHEIM	Rheinfelderhofweg Construction d'une maison d'habitation	
05/12/2016	M. Stéphane METZGER et Mme Marylène KAUFFMANN 8, rue Sainte Anne 68460 LUTTERBACH	Rue des Coquelicots Construction d'une maison d'habitation	

- **Permis d'Aménager**

30/09/2016	SOVIA 10 Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR	Rue du 6 février Projet de lotissement	Arrêté le 08/12/2016
------------	--	---	-------------------------

12.2 Déchets entreposés par la Société Stocamine

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a abordé, lors de la dernière réunion du Bureau de la Communauté de Communes Essor du Rhin, la problématique du stockage souterrain de déchets industriels en big-bag, par la société Stocamine. Environ 44 000 tonnes de déchets dangereux sont stockés sous la plus grande nappe phréatique d'Europe. M. le Maire sollicite l'avis des membres du conseil sur ce sujet et propose d'écrire à M. le Préfet pour lui notifier l'inquiétude de notre commune, en évoquant la nécessité de fermer définitivement ce site, compte tenu des risques et des impacts à moyen terme. Au vu d'une menace d'effondrement et de la nature des déchets, restés enfouis, les eaux souterraines pourraient être contaminées. L'ensemble des membres du conseil sont favorables à l'envoi de ce courrier. Mme Béatrice HASSENFRTZ propose son aide pour l'élaboration de ce courrier.

12.3 Délégués de la nouvelle Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

Rustenhart étant une commune de moins de 1000 habitants, M. le Maire informe les membres du conseil qu'il sera désigné délégué, de la nouvelle Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, en qualité de membre titulaire et le premier adjoint, en qualité de suppléant. M. le Maire invite les membres du conseil à venir assister à l'élection de ces délégués qui se tiendra à la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach, le 2 janvier prochain à 19 h à Volgelsheim.

12.4 Cambriolages

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs vols sont survenus récemment, principalement rue de Hirtzfelden. Des cambriolages ont également eu lieu dans les communes voisines. Des flyers ont été distribués, pour alerter les administrés en leur conseillant de signaler à la brigade de gendarmerie tout individu ou fait suspect. Grâce à ces flyers, le signalement d'une voiture a abouti.

12.5 Nouvelle déchetterie de Blodelsheim

Les badges d'accès à la nouvelle déchetterie intercommunale ont été distribués samedi 17 décembre, sur le site de la zone d'activités de la Hardt, rue des Métiers à Blodelsheim. A ce jour, 83 badges sur 385 ont été retirés. La nouvelle déchetterie sera ouverte officiellement au public à compter du 3 janvier 2017 à 14 h.

M. le Maire informe l'assemblée que des badges d'accès à la déchetterie de Dessenheim pourront être retirés en février à la communauté de communes du Pays Rhin Brisach à Volgelsheim.

Lors de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2016, une décision de principe a été prise concernant la collecte des déchets verts pour les communes coté Hardt. Ce sujet sera abordé au cours de prochaines commissions réunies. Par ailleurs, M. le Maire précise qu'il est prévu d'installer de nouveaux PAV.

12.6 Fibre optique

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que la présentation de la carte localisant le réseau a eu lieu lors de la dernière réunion des commissions réunies. La société Rosace est la société chargée du déploiement du réseau Très haut Débit en Alsace. Ce réseau 100% fibre optique assurera à terme une couverture optimale pour l'Alsace. Des partenariats seront conclus entre Rosace et des fournisseurs d'accès internet locaux et nationaux. M. le Maire précise que le coût pour la Communauté de Communes s'élève à environ 66 000 € pour Rustenhart. Le tracé du raccordement du Rheinfelderhof a également été pris en compte.

M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil que les frais de branchement pour les particuliers s'élèveront à 175 € environ. Davantage de précisions seront données au cours du 2^{ème} semestre 2017. De gros travaux ne sont pas prévus.

12.7 Analyse Eau

M. Pascal WALTISPERGER communique les résultats de l'analyse de l'eau effectuée le 16 novembre 2016 à la mairie et à la Société Limagrain au Rheinfelderhof. Aucune anomalie n'a été relevée. Ces deux analyses sont conformes aux exigences de qualité requises pour la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

12.8 Exercice Militaire

M. le Maire annonce aux membres du conseil qu'un exercice militaire, de la 2^{ème} brigade blindée de l'armée de terre aura lieu du 13 au 16 janvier 2017, en terrain libre. Notre commune est située dans La zone de cet exercice. Des véhicules et des hélicoptères interviendront lors de ces manœuvres. Les modalités et la carte de la zone concernée par cet exercice seront affichées.

12.9 Logement communal

M. Pascale WALTISPERGER informe l'assemblée que le logement communal situé au rez-de-chaussée, 4 rue de l'église, sera bientôt vacant. Une visite de cet appartement a eu lieu le 19 décembre. M. WALTISPERGER précise que des travaux seront entrepris par le locataire actuel, avant son départ.

12.10 Commission Urbanisme

M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil qu'une réunion de la Commission Urbanisme a eu lieu ce jour en présence de Mme Mory de l'ADAHOUR, afin d'éclaircir certains points concernant le traitement des dossiers instruits.

M. Jérôme HEGY rappelle aux membres du conseil que les dossiers d'urbanisme ne seront plus traités par la DDT de Guebwiller, mais par un Service Instructeur « Urbanisme » à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à la délibération de ce jour approuvant, la mise en place d'une convention de transfert d'instruction entre la Commune de Rustenhart et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

12.11 Permis d'Aménager « Lotissement Ecole »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le permis d'aménager pour le lotissement de l'école a été accordé à la SOVIA par Arrêté du 08 décembre 2016.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-François BINTZ a fait parvenir un courrier d'opposition à ce projet à Monsieur le Préfet et fait observer à Monsieur BINTZ qu'il aurait été honnête et droit de sa part d'en adresser une copie à la mairie.

M. Jean-François BINTZ demande pourquoi 62 maisons, au lieu de 53, sont annoncées sur les panneaux du site du futur lotissement.

M. le Maire se charge de vérifier et de donner une réponse aux membres du conseil.

12.12 SCOT

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée que le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été approuvé le 14 décembre 2016. Une fois les délais de publicité officielle passés, le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune ou pourra être consulté en mairie.

M. Jérôme HEGY évoque un des points de ce dossier : l'assainissement. Les communes n'ayant pas d'assainissement collectif risquent de se voir imposer de nouvelles dispositions pour poursuivre leur urbanisation. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion prévue avec les membres de la nouvelle communauté de communes Pays Rhin Brisach.

12.13 Fête de Noël des enfants

La fête de Noël des enfants s'est déroulée le 16 décembre dans la salle de motricité de l'école. Le spectacle, les livres et le goûter ont été offerts par la municipalité.

12.14 Compte-rendu de la commission affaires culturelles de la CCER

La politique jeunesse sera poursuivie par les foyers clubs.

L'APALIB pour les 55 ans et plus continue l'organisation de ballades, de sessions en informatique, ainsi que l'activité « peps pour la mémoire ».

L'ECS (Association Essor de la Culture et du Sport) poursuivra également ses activités, notamment l'organisation des jeux inter-villages le 30 juillet 2017 à Roggenhouse, les mercredis de la Comcom, le Barathon et le concert de Noël.

13) Divers

- M. le Maire informe l'assemblée sur les divers points suivants :
 - La fête des aînés du 27 novembre dernier s'est bien déroulée. Cette fête a été un moment convivial qui a permis de se retrouver et de discuter tout en écoutant de la musique très appréciée. Mme Doris SCHNEIDER tient à saluer le service impeccable assuré par les basketteuses. M. Jérôme HEGY suggère de solliciter d'autres associations en 2017. Un jeu de 2 ampoules LED « basse consommation » a été remise à chaque foyer présent, conformément aux engagements du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon dans le cadre des Territoires à Energie Positive. M. le Maire remercie les membres du conseil ayant contribué à l'organisation de cette belle journée.
 - La cérémonie de la Sainte Barbe, avancée au samedi 3 décembre a été l'occasion de célébrer la transmission de commandement du chef de corps, Monsieur Jean-Luc SCHNEIDER, qui a été mis à l'honneur pour saluer ses 33 années d'engagement et élevé au grade de capitaine honoraire. Son successeur, M. Grégory GERRER a été nommé et l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers a été présenté. L'évènement s'est déroulé sur le terrain de basket, devant la caserne des pompiers, agrémentée de musiques militaires jouées par l'harmonie de Berrwiller et de Hartmannswiller, dirigée par M. Fabian Jordan. Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie en salle multi-activités du groupe scolaire.
 - La cérémonie des vœux de la commune aura lieu le 10 janvier 2017.
 - Le dépôt des décorations de Noël est prévu le 16 janvier.
 - Des plots ont été installés pour sécuriser la rue des écoles.
 - Des travaux ont été effectués pour combler des trous suite l'arrachage d'arbres rue de Balgau, rue Principale et rue des Primevères, et afin d'y semer ou planter des fleurs. Des trous ont également été refermés au Rheinfelderhof. La balise endommagée sur le pont du canal d'irrigation en direction du Rheinfelderhof a été changée.
 - M. le Maire informe du dépôt en mairie d'un permis de démolir d'une grange au Rheinfelderhof selon les modalités en vigueur.

- M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil de la restitution de l'étude de sécurité en agglomération (ESTA), lors de la dernière réunion des commissions réunies. Cette étude est consultable en mairie.
- Mme Roxane BERNARD précise que le bulletin communal sera en principe diffusé au cours de la 2^{ème} quinzaine de janvier.
- M. Christian KUHN signale un problème de buée concernant le miroir placé rue du 6 février. M. le Maire se charge de questionner le fournisseur.
- M. Frank PETERSCHMITT se fait porte-paroles des habitants du hameau du Rheinfelderhof pour demander si des panneaux d'interdiction de stationner seront installés, compte-tenu des passages intensifs de semi-remorques, dont trois sociétés sont impliquées. Le problème est souvent bloquant pour le passage d'engins agricoles. M. le Maire souligne que certains chemins ne sont pas prévus pour le passage journalier d'autant de semi-remorques. M. Jérôme HEGY propose de voir pour mettre en place des panneaux d'interdiction et M. Pascal WALTISPERGER se charge pour demander un devis. M. Frank PETERSCHMITT suggère d'en installer aux deux entrées du hameau.
- M. André AMBIEHL signale que le panier basket est cassé et qu'il devrait être sécurisé. M. le Maire se charge de faire le nécessaire.
- M. Jérôme HEGY remercie l'ensemble des membres du conseil pour leurs témoignages de sympathie suite au décès de son épouse.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 55.